



## Vos contacts

### Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

### Par courrier

Direction Commerciale Régionale  
TSA 81412  
44379 NANTES CEDEX 3

### Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr  
www.edf.fr/entreprises

### Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

### Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX08100392301354-07TPE01

**MONSIEUR REMY VERMANDE**  
**LD MALEPEYRE**  
**46120 LE BOURG**

## Facture du 22/03/2026 n° 10248436404



Electricité

|                                    |         |
|------------------------------------|---------|
| Montant Hors TVA                   | 74,08 € |
| Montant TVA (payée sur les débits) | 14,82 € |

### Facture TTC

**88,90 €**

### Montant total à payer (TTC)

**88,90 €**

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

### Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 22/04/2026 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 21/04/2026

Vous avez attesté être éligible aux Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRVe). Vérifiez que vous remplissez toujours les critères d'éligibilité, précisés au verso de la facture.

## Vos informations client

### Vos références

Compte de facturation : **4428476892**  
Compte commercial : 2020005083199

### Informations d'adressage de facture

SIREN : 892764697

### Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 9kVA

### Nom du client

MONSIEUR REMY VERMANDE

### Lieu de consommation

Référence acheminement : 23495803164710  
MALEPEYRE  
JORDIVET  
46120 LE BOURG

## Paiement par Prélèvement automatique

|                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| Vous serez prélevé d'un montant de | <b>88,90 €</b>    |
| à partir du :                      | <b>07/04/2026</b> |

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 55521382456 XX

MONSIEUR REMY VERMANDE

2 / 4

Détail de votre facture du 22/03/2026 n° 10248436404

Document à conserver 10 ans

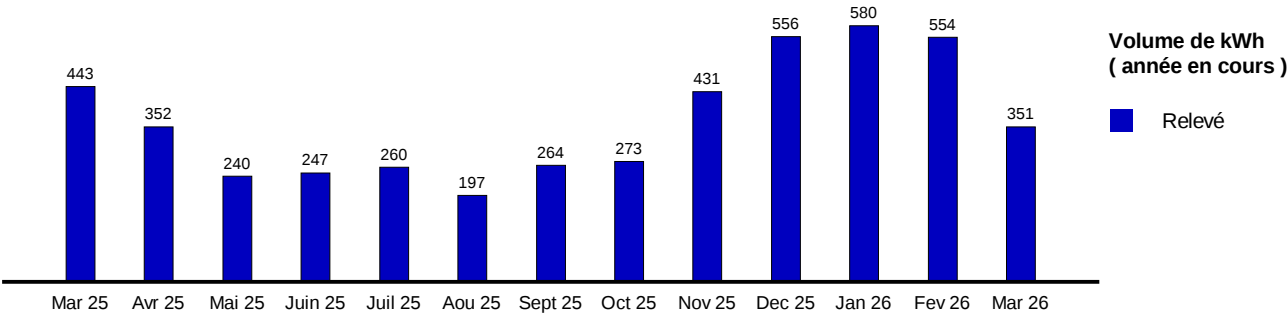
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels  
Option HC 9kVA  
Réf. de votre contrat 2010005091354  
Prix réglementés  
Souscrit depuis le 06/10/2021  
Venant à échéance le

Données Point de Livraison

MALEPEYRE JORDIVET 46120 LE BOURG  
Réf Acheminement Electricité : 23495803164710

Evolution de la consommation facturée en kWh



|                             |                             |               |                  |         |             |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------|------------------|---------|-------------|
| Total EDF Electricité *     |                             |               |                  | 61,60 € | HT          |
| Abonnement électricité (HT) | Période                     |               | Prix unitaire HT | 16,68 € | Taux de TVA |
| Abonnement                  | du 01/03/2026 au 31/03/2026 |               | 16,68 €/mois     | 16,68 € | 20,00 %     |
| Consommation (HT)           | Période                     | Conso 351 kWh | Prix unitaire HT | 44,92 € | Taux de TVA |
| Electricité Heures pleines  | du 21/02/2026 au 20/03/2026 | 282 kWh       | 13,510 c€/kWh    | 38,10 € | 20,00 %     |
| Electricité Heures creuses  | du 21/02/2026 au 20/03/2026 | 69 kWh        | 9,890 c€/kWh     | 6,82 €  | 20,00 %     |

\* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 11,03 €, et la part variable est de 23,86 €

|                                                                      |                             |          |                       |         |             |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------|-----------------------|---------|-------------|
| Services                                                             |                             |          |                       | 0,00 €  | HT          |
| E-Services (Espace client, Bilan annuel)                             |                             |          |                       | INCLUS  | Taux de TVA |
| Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs) |                             |          |                       | 12,48 € | Hors TVA    |
| Accise sur l'Électricité                                             | Période                     | Assiette | Prix unitaire HorsTVA |         | Taux de TVA |
| Contribution Tarifaire d'Acheminement                                | du 21/02/2026 au 20/03/2026 | 351 kWh  | 3,08500 c€/kWh        | 10,83 € | 20,00 %     |
|                                                                      | du 21/02/2026 au 21/03/2026 | 11,03    | 15,00 %               | 1,65 €  | 20,00 %     |
| Total Hors TVA pour ce site                                          |                             |          |                       | 74,08 € | Hors TVA    |
| TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)                     |                             | Assiette |                       | 14,82 € |             |
| TVA à 20,00%                                                         |                             |          | 74,08 €               | 14,82 € |             |
| Total TTC pour ce site                                               |                             |          |                       | 88,90 € | TTC         |

Données de comptage

Identifiant de comptage : 493 Type de compteur : Compteur Linky  
Coefficient de lecture : 100  
Heures Creuses : 2H30-8H00 13H00-15H30  
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons  
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 9,0

| Index (relevés / estimés) | index de début      | index de fin        |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Heures pleines            | 21303 le 21/02/2026 | 21585 le 21/03/2026 |
| Heures creuses            | 7650 le 21/02/2026  | 7719 le 21/03/2026  |

## Détail de votre facture du 22/03/2026 n° 10248436404

## Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option  
HC 9kVA  
Réf. de votre contrat 2010005091354  
Prix réglementés  
Souscrit depuis le 06/10/2021  
Venant à échéance le

## Données Point de Livraison

MALEPEYRE JORDIVET 46120 LE BOURG  
Réf Acheminement Electricité : 23495803164710

## Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

**Retrouvez l'ensemble de nos offres**, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur [www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises)

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2026. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises) ou [www.edf.fr/collectivites](http://www.edf.fr/collectivites).

## Critères d'éligibilité aux TRVe :

Sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité :

- Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation
- Les consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'€. Si vous ne respectez plus ces critères, vous devez souscrire une offre de marché auprès du fournisseur de votre choix.

## Résiliation

Vous pouvez résilier votre contrat à tout moment sans préavis.

## Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

**Origine 2024 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable** : 87,9% nucléaire, 7,2% énergies renouvelables (2% éolien, 3,1% solaire, 1,1% biomasse, 1% hydraulique), 4,3% gaz, 0,2% charbon, 0,4% pétrole

**Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :**

97,4 % hydraulique : 95,9% France, 1,5% hors France (Allemagne, Croatie, Italie, Norvège)

2,2% éolien : 1,7% France, 0,5% hors France (Belgique, Italie)

0,3% solaire : France

0,1% Biomasse : France

**Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) :**

80,4% hydraulique, 15,5% éolien, 4,1% solaire

**Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%**, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

**Origine 2024 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients** et indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

